



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MARLIENS 21110

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 15 décembre 2022

Le conseil municipal, convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni, sous la présidence de Mr le Maire, le 15 décembre 2022 à 18h15 à la salle du conseil de la mairie de Marliens.

Président : Mr Jean-Marie FERREUX

Secrétaire de séance : Mme Laurence SCHERRER

Présents : Mr Hubert BOURGOGNE, Mr Jean Marie FERREUX, Mme SCHERRER Laurence, Mr Cedrick FACON, Mme Christelle NECCHI, Mme Antonia MILLERON, Mr Didier MOUGIN.

Absents : Mr Mickaël PERREIRA (excusé), Mr Frédéric MONBILLARD (excusé), Mr Alain CHARLOT (excusé), Mme Anaïs DUBOIS (Pr Mr Cedrick FACON), Mr Cédric BOGE (excusé).

Le conseil municipal adopte le dernier compte-rendu à l'unanimité.

DELIBERATION ANNULATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération prise concernant le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères suite à la demande du préfet car la commune est membre de la communauté de communes de la plaine dijonnaise qui détient la compétence de collecte et de traitement des déchets, seule compétence pour fixer le taux applicable sur le territoire de la commune.

DELIBERATION ACTANT LA NOUVELLE LONGUEUR DE VOIRIE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acter la nouvelle longueur de voirie communale à 4833ML.

DELIBERATION D'APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la Convention d'adhésion au Service d'Instruction du Droits des Sols de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différentes opérations du budget principal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la modification budgétaire suivante :

CHAPITRE 16 – ARTICLE 1641	-1510.33€
CHAPITRE 21 – ARTICLE 2132	+ 1510.33
CHAPITRE 66 – ARTICLE 66111	-539.45€
CHAPITRE 21 – ARTICLE 615221	+ 600€
CHAPITRE 65 – ARTICLE 6574	+50€
CHAPITRE 11 – ARTICLE 615221	+ 450€

ASSAINISSEMENT « JONQUILLES »

Le nettoyage des puits perdus par la société BFC ASSAINISSEMENT est repoussé en début d'année suite à la météo pas favorable.

Les demandes de devis sont toujours en cours concernant la réfection complète de la voirie et du réseau d'eaux pluviales du lotissement.

COLIS DES AINES

La réception de nos aînés aura lieu le 17 décembre 2022 à partir de 11h00 pour un apéritif au cours duquel les membres du Conseil auront le plaisir de remettre le « colis des aînés » destiné à tout habitant de MARLIENS de plus de 70 ans.

VŒUX DU MAIRE

Monsieur le Maire présentera ses vœux à la population le vendredi 20 janvier 2023 à 19h00, ceux-ci seront suivis d'un apéritif. Des invitations avec coupon-réponse seront envoyées à l'ensemble de la population.

TRAVAUX DANS LES LOCATIFS

Les travaux concernant l'appartement T2 Route d'Echigey sont terminés. Le conseil municipal félicite le cantonnier pour son travail de peinture qui a permis à la commune une belle économie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le choix de la commission du futur locataire.

Une dernière réunion aura lieu le 16 décembre 2022 avec l'ensemble des entreprises.

L'attribution des maisons sera tirée au sort.

La signature du bail au 1er février 2023 pour une famille et l'autre sera fin décembre en fonction de la réunion.

DIAGNOSTICS DPE DES LOCATIFS

Les maisons sont classées « C » ce qui est plutôt satisfaisant avec les nouvelles normes.

QUESTIONS DIVERSES

Une nouvelle personne a été engagée à l'essai pour 3 mois depuis début décembre pour l'entretien des bâtiments communaux et l'école.

Un sapin derrière la salle des fêtes sera coupé en début d'année.

Une bouche d'égout route d'Echigey est à refaire, une demande sera effectuée auprès de l'entreprise Roger Martin.

La mairie est en attente d'un deuxième devis concernant les abris de bus.

La fibre optique sera installée début du printemps à la mairie et à l'école.

Un grand succès à la bibliothèque pour l'activité de Noël, un grand merci aux organisateurs et aux participants.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 19 janvier 2023 à 18h15.

Vu par le Maire de la Commune DE MARLIENS, pour être affiché le 19 décembre 2022, à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.